

Décès un successeur avant signature contrat de vente

Par **KBERNY**, le **17/05/2014** à **21:16**

Bonjour

Nous avons signé un compromis de vente il y a un mois pour l'achat d'une maison. un mois avant la signature de l'acte notarié, nous apprenons la mort de l'un des successeurs. Nous avons déjà donné notre préavis pour quitter l'appartement ou nous sommes locataire. Fort des conseils de notre notaire, nous avons proposé aux vendeurs de nous louer la maison en attendant que la nouvelle succession se fasse. Le défunt était divorcé a laissé une fille mineure et un garçon majeur.

Est ce que les vendeurs initiaux peuvent nous faire un bail sans intervention des nouveaux successeurs?

Faut il attendre que la succession soit engagée et que le juge des tutelles donne son accord avant la signature d'un bail?

Merci pour votre retour.